



DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
Arrondissement de Mâcon
Canton de la Chapelle de Guinchay
Mairie de LEYNES

Procès-verbal de la séance du 26 juillet 2024

Présents : Bernard MARTIN ; Suzanne BERGERET ; Bernard JUSTIN ; Anthony AUBLANC ; Sébastien LACHARME ; Jacqueline MILAMANT ; Véronique RIGAULT ; Aymeric THILLET ; Roger VARGAS ; Christophe WUYLSTEKER ;

Excusé non représenté : Aucun

Absent : **Aucun**

Représentées : Isabelle DE GROOTE représentée par Christophe WUYLSTEKER ; Virginie DESGRANGES représentée par Véronique RIGAULT ; Dominique LAURENT représentée par Suzanne BERGERET ;

Ordre du jour :

1. Désignation secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil du 21 Juin 2024
3. Délibération approbation de la nouvelle convention du Centre de Loisirs de la Chapelle-de-Guinchay
7. Compte rendu de réunions
8. Informations et questions diverses

1. Désignation secrétaire de séance

Madame Véronique RIGAULT est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil du 21 juin 2024

Après présentation, le procès-verbal du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

3. Délibération approbation de la nouvelle convention du Centre de Loisirs de la Chapelle-de-Guinchay

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une augmentation importante de la fréquentation du nombre d'enfants extérieurs à La chapelle de Guinchay dans l'ensemble des services enfance et familles, et plus particulièrement l'accueil de loisirs (petites et grandes vacances) mais aussi le périscolaire de ces services.

De ce fait une demande de révision de la participation à hauteur de 12€/jour/enfant est sollicitée afin de limiter les coûts de fonctionnement. (Pour mémoire : la participation en 2023 était de 10 €)

Adopté à l'unanimité

4. Compte rendu de réunions

24 juin 2024 : Signature du bail de la boulangerie avec les nouveaux gérants.

26 juin 2024 : Rendez-vous avec l'entreprise Bouillard pour établir un devis d'isolation du plancher d'un des logements communaux.

2 juillet 2024 : Réunion pour l'implantation sur le jeu de boules du futur abri destiné aux associations locales et autres publics, avec l'entreprise BARGE PELISSON.

3 juillet 2024 : Réunion de fin de chantier pour les travaux de voirie effectués dans le cadre du marché 2024 du SIVOM. Tout a été réalisé conformément au marché, et sans dépassement du montant estimé soit 14 188,80 € HT

3 juillet 2024 : Rendez-vous avec l'entreprise JOURNET dans le but d'établir un devis estimatif pour la réfection d'une partie de la dalle de la galerie et son étanchéité, des logements communaux.

3 juillet 2024 : Suite au rejet d'un premier permis d'aménager au Creux du Vic, déposé par la société IMEANCE, celle-ci s'est rendue en mairie pour présenter un nouveau projet qui n'a pas été retenu à l'unanimité par le conseil municipal. Ces projets successifs présentés ne correspondent pas à l'évolution de démographie souhaitée aujourd'hui par la commune ni à l'intégration des nouvelles constructions projetées par le promoteur.

4 juillet 2024 : Réunion au SIVOM avec les institutrices de LEYNES et CHASSELAS pour revoir la répartition des ATSEM sur les différentes classes des deux RPI.

6 juillet 2024 : Réunion du Conseil Communal des Jeunes. A l'ordre du jour : élaboration du journal semestriel « le p'tit leynois ».

10 juillet 2024 : Réunion avec un agent de Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) pour présentation du PLH (Plan Local de l'Habitat) 2019/2025. Ce PLH est consultable sur le site du Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux (PETR).

10 juillet 2024 : Réunion du SIVOM. A l'ordre du jour :

- Achat d'un véhicule électrique neuf de service, et amortissement.
- Choix du maître d'œuvre pour les travaux de voirie 2025.
- Révision du tableau des effectifs

16 juillet 2024 : Réunion en mairie avec la Direction Départementale des Territoires (DDT). Objet de cette réunion : Evocation d'une éventuelle modification ou révision du PLU. Le PLU devra être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui devrait être signé par les quatre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en début d'année 2025. Il est donc préférable de différer cette éventualité.

Monsieur Roger VARGAS quitte la séance à 20h02

16 juillet 2024 : Réunion du Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson. Réflexion sur la capacité d'accueil, visiteurs et véhicules. Lancement d'une enquête qui se poursuivra sur l'année 2025

25 juillet 2024 : Sur invitation de M. le Maire, Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de Saône-et-Loire s'est rendue en Mairie. Nous lui avons présenté le projet de rénovation de la salle polyvalente au stade de l'étude de faisabilité. Après visite des lieux Mme la Secrétaire Générale est très favorable à cette réhabilitation plus que nécessaire pour la commune et ses associations.

Un point a également été fait sur l'exonération de trois mois de loyer en faveur de la boulangerie de Leynes. Une convention doit être passée entre la Mairie et la boulangerie pour respecter la réglementation.

5. Informations et questions diverses

- Madame BOUSSAC a invité le Conseil Municipal pour la porte ouverte de l'Académie le 31 juillet 2024.

- Une subvention a été sollicitée à l'association de la sauvegarde de l'art français pour la réparation du porche de l'Eglise. Celle-ci n'a pas été retenue.

- Notification par les services de l'Etat d'une baisse de 20% des attributions du fond de péréquation sur les ventes immobilières

- Notre prestataire informatique (AGEDI) informe de l'arrêt de sa prestation de protection des données. La commune doit désigner un nouveau prestataire avant le 31 décembre 2024. Il s'agit d'une prestation obligatoire, imposée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

- ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) propose à la commune une adhésion gratuite. Le conseil municipal n'a pas donné suite.

- Nadia Doudou Tissier remercie le Conseil Municipal pour le cadeau offert à l'occasion de son départ à la retraite.

- Lecture d'un mail reçu en mairie de la part d'une administrée qui ne comprenait pas la décision prise par le conseil municipal lors de sa précédente séance, concernant le report de la réparation du moteur de la sonnerie d'une cloche de l'église (Angélus).

- M. Aymeric THILLET renouvelle sa demande pour la réparation de l'aire de poubelle des ordures ménagères située au Bois de Leynes. Il a été évoqué la nécessité de rénover l'ensemble des aires poubelles de la commune.

Prochain Conseil 20 septembre 2024

Séance levée à 20h47